

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
18/11/16

Dossier complet le
18/11/16

N° d'enregistrement
2016-0381

1. Intitulé du projet

Projet Ilot Trémière, 2 rue Trémière à Villeneuve d'Ascq

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	<p>Surface de plancher du nouvel immeuble : SP créée de 7308m²</p> <p>Surface de plancher de l'immeuble réhabilité : SP existante de 8400m² .</p> <p>Soit une surface de plancher totale : 15 708 m²</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit d'un projet de requalification d'un site existant comprenant:

- Réhabilitation des édifices existants en résidence étudiante de 300 chambres (réhabilitation ancien réfectoire + bâtiment central en R+7)
- Création d'un nouvel immeuble de 128 logements à l'angle de la rue Trémière et des Fusillés
- 276 stationnements privés (dont 165 aériens + 111 souterrains) pour satisfaire aux besoins des futurs logements.
- Création de 1327 m² d'espaces verts et aires de jeux soit au total 2735 m² d'espaces verts pour un environnement agréable et verdoyant

A noter qu'un bâtiment et 35 places de parkings, situés dans l'emprise de la parcelle, ne sont pas concernés par le projet.

4.2 Objectifs du projet

Le site concerné par le projet est limité :

- au nord par la rue des Fusillés,
- au sud par le chemin du Trouvère et la ligne de métro
- à l'est par la rue C Debussy
- à l'ouest par la rue Trémière/rue des Techniques

Il est actuellement occupé par 3 bâtiments (un réfectoire, un bâtiment central R+ 7 et 1 bâtiment central) ainsi que 2 parkings :

- Parking Est, rue C Debussy
- Parking Ouest, rue Trémière.

A noter que le bâtiment centrale en r+1 (ainsi que les 35 places qui l'entourent) n'est pas concerné par le projet.

Le projet propose notamment la création de nouvelles chambres étudiantes sur Villeneuve d'Ascq qui est le premier pôle universitaire de l'Eurorégion et accueille plus du tiers des étudiants de la région Nord-Pas de Calais.

L'objectif est donc de réhabiliter des édifices existants (ancien réfectoire et bâtiment principal) en résidence étudiante, de créer un nouvel immeuble de 128 logements à l'angle des rues Trémière et des Fusillés et de remanier les stationnements (création/suppression/conservation).

Le projet s'inscrit dans une réflexion urbaine et paysagère

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé en une phase ou au maximum en deux phases selon la date de libération du bâtiment actuellement occupé et qui doit être réhabilité

En cas d'hypothèse défavorable, le découpage se fera en approximativement deux phases:

- 1ere phase: la création du bâtiment de logements dit Bâtiment A et B , situé rue des Fusillés et angle de la rue Trémière (au droit d'une partie du parking Est existant coté rue de Trémière) au 2ème trimestre 2017.

Un des objectifs dans ce cas sera de conserver le nombre actuel de stationnements lors de la phase 1 puisque le bâtiment principal restera occupé pendant cette période

- 2 eme phase : le reste du projet à partir de fin 2019 (dès que le bâtiment central, actuellement occupé sera libéré)

Actuellement le site dispose de 257 places privées dont 35 places non concernées par le projet soit 222 places.

Le projet définitif disposera de 276 stationnements privés dont 165 aériens et 111 souterrains

Des espaces de rangement vélos seront prévus en nombre suffisant selon les prescriptions de la mairie pour la résidence étudiante et la résidences de logements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouvel immeuble de logements (128 logements) sera créé avec pour objectifs de constituer un nouveau front urbain contemporain.

La hauteur des bâtiments s'adapte aux gabarits des immeubles voisins dans le respect du P.L.U. Il s'agit d'un immeuble en "L" à l'angle des rue des Fusillés et Trémière. La partie rue Trémière est la plus haute (R+6), tandis que celle rue des fusillés est un bâtiment R+3

Les espaces verts existants représentent 2199m2 existants (soit 17% de la surface parcellaire) dont

seront 791 m2 supprimés mais le projet prévoit dans créés 1327 m2 . Les espaces verts après travaux représenteront 2 735 m2 soit 21% de la surface parcellaire. Les espaces verts et aires de jeux créeront un environnement agréable et verdoyant.

Le projet prévoit 276 stationnements (165 aériens dont 111 souterrains). A noter qu'actuellement le site dispose de 222 places aériennes (hors 35 places non concernés par le projet) et aucune place en souterrain

Le projet de réhabilitation du bâtiment principal et de l'ancien réfectoire en résidences de services pour étudiants prévoit 300 chambres. Le bâtiment principal changera de destination (bureaux actuellement en logements).

Le bâtiment principale sera composé :

- En sous sol : de services (une salle de sport, une cafétéria, une blanchisserie)
- Au RdC: d'un accueil et d'un logement pour le régisseur
- Du RdC à R+7 : de 266 chambres

L'ancien réfectoire comportera 34 chambres

75 stationnements environ seront alloués à la résidence étudiante.

Les façades seront requalifiées avec création de façades contemporaines et évolutives animées par des stores intérieurs colorés et à la réalisation de trumeaux en inox qui reflétera la lumière au cours de la journée.

Les façades des deux bâtiments réhabilités seront donc ravalées mais les structures porteuses non modifiées.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface parcelle:	12 900 m2 environ
Emprise constructible:	6 440 m2 environ
Emprise construite:	2 760 m2 environ
Emprise restant à construire:	3 680 m2 environ
Emprise de la nouvelle construction:	1 680 m2 environ
Surface espaces verts:	2 735 m2 environ
Stationnements:	246 places
Surface habitable de la résidence de logements:	5 965 m2 environ
Surface de plancher au niveau des bâtiments réhabilités:	8 400 m2 environ
Surface de plancher créée (nouvel immeuble):	7 308 m2 environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

2 rue Trémière
(angle rue Trémière/
rue des Fusillés (RD941))
à VILLENEUVE D'ASCQ

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 08 ' 20 " E Lat. 50 ° 37 ' 10 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site se situe en zone de tissu urbain

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille approuvé au conseil de communauté le 8 octobre 2004.

Le site est en zone UAr : zone urbaine mixte, à caractère central, à dominante d'habitat, pouvant comporter des commerces, des services, des bureaux, des activités artisanales, des équipements publics, compatibles avec un environnement urbain dense (centre ville de Villeneuve d'Ascq).

Le site est concerné par :

- 2 SUP : zones spéciale de dégagement faisceaux hertziens + périmètre de protection radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques)
- 1 OD liée aux voies bruyantes : Rue des fusillés (RD941) de catégorie 4 (largeur affectée par le bruit de 30m) + RN227 de catégorie 1 (largeur affectée par le bruit de 300m)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de la MEL a été mis en consultation en 2015. A titre d'information, la RN 227 est incluse dans le PPBE concernant les grandes infrastructures du Nord

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve d'Ascq est concernée par : - le PPR inondation de la Marque par crue à débordement à débit lent de cours d'eau approuvé le 02/10/2015 - le PER Lillois mouvement de terrain approuvé le 17/02/1992 - le TRI de Lille arrêté le 12 décembre 2014. Le site du projet ne se situe pas dans l'emprise des ces zonages. La commune n'est pas concernée par un PPRT
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans ou à proximité immédiate d'un site Natura 2000. A noter que les sites N2000 français les plus proches sont à 15 km au sud (ZPS Les Cinq Tailles), 25 km au sud-est (Vallée de la Scarpe et Escaut) et à 26 km (au nord (ZSC Pelouses métallicoles de Mortagne du Nord) Les sites N2000 belges les plus proches sont à 15 à 20 km à l'est, respectivement la vallée de l'Escaut en aval de Tournai (directives oiseaux et habitats) et le bassin de l'Escaut en amont de Tournai directives oiseaux et habitats)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est en zone de sismicité faible et zone de retrait-gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter que la commune de Villeneuve d'Ascq , comme une grande majorité du Bassin Artois Picardie) est en zones vulnérables aux nitrates
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation du projet ne génère pas de bruit hormis celle liée aux trafics des véhicules des résidents. Cependant, il s'agit d'une requalification d'un site existant et que le nombre de stationnements est quasi similaire (222 actuellement pour 235 dans le cadre du projet)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans les zones affectés par le bruit de voies bruyantes (RN227 et RD941)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> Le site est concerné par des émissions lumineuses issues des éclairages publics</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Rejets EU et EP au réseau d'assainissement existant</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>En phase de réalisation, les déchets issus du chantier seront triés et envoyés vers les filières de recyclages ou d'élimination adaptées</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Il s'agit de requalifier le site orange en résidence étudiante et logements</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas située en zone vulnérable. Au niveau des trafics, les impacts seront négligeables puisque le nombre de stationnements (donc de véhicules) reste quasi identique voire légèrement inférieure. De plus, les résidents et étudiants pourront se déplacer via les modes doux ou transports collectifs .

En effet:

- la résidence étudiante dispose d'un garage à vélos
- 3 stations de Métro sont présentes à savoir Triolo, Hôtel de Ville et Pont de Bois respectivement à 600m (soit 8 min à pied), 800m (soit 10 min à pied) et 1.2 km (soit 1.2 km).
- l'arrêt de bus "Tremière" est présent à l'intersection rue des Fusillés/rue Tremière avec deux lignes possibles (18 : Lomme Anatole France/Villeneuve d'Ascq-Hôtel de Ville et 13 : Lille Mont de Terre/Villeneuve d'Ascq-Hôtel de Ville)

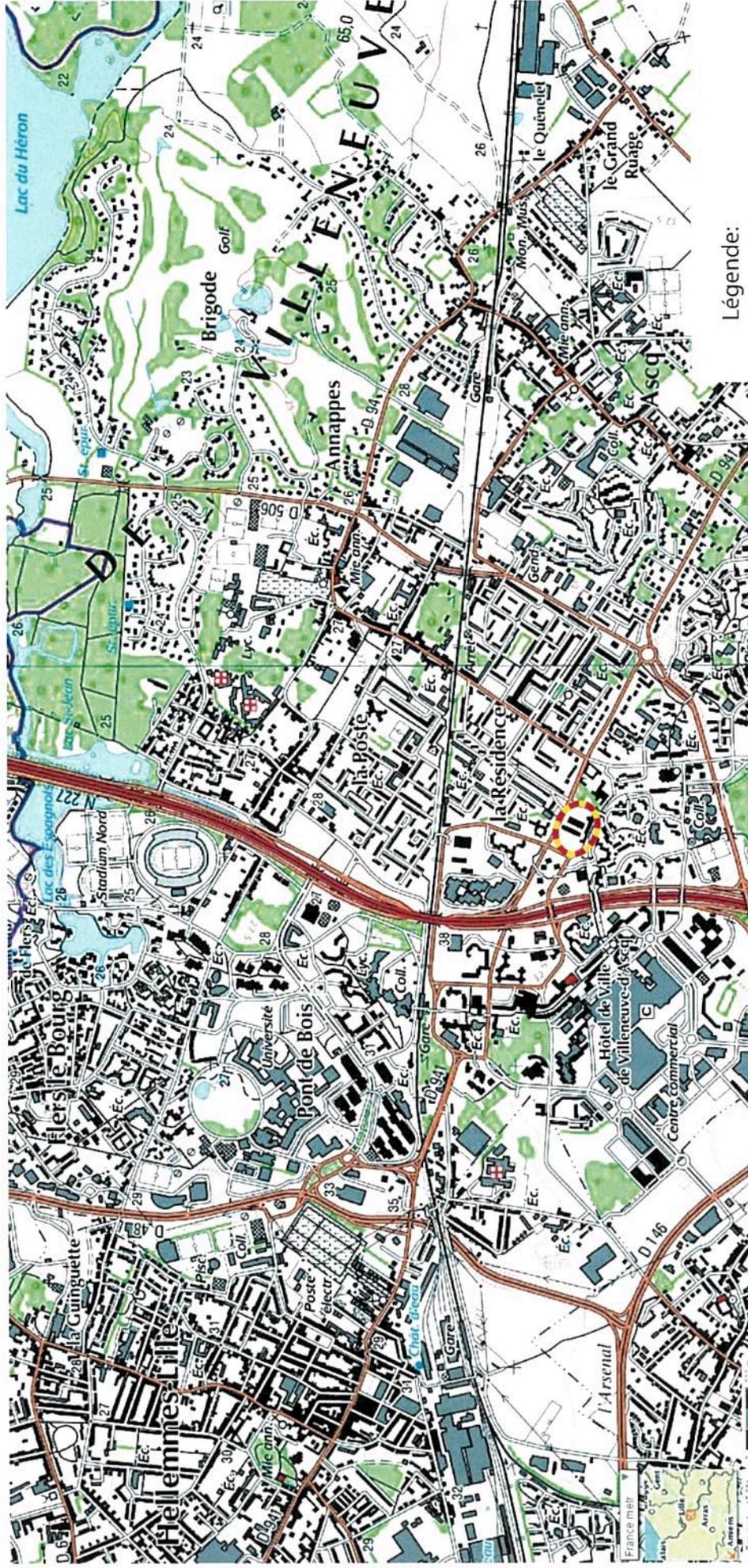
A noter que le pôle d'échange "Villeneuve d'Ascq -Hôtel de ville" est donc proche du site. Ce pôle d'échange dispose d'une station de Métro, de 4 lignes de Bus (13, 18, 32 et 67), de la Liane 4 et des Corolles 1 et 2. La station V'Lille la plus est celle rue Tremière (à 600 minutes à pied)

Le bâtiment créé sera en lieu et place d'une surface imperméabilisée existante (parkings). La création de parkings souterrains pour ce nouvel immeuble permet de supprimer de la surface imperméabilisée (parkings) en faveur d'un espace vert en coeur de parcelle.

De façon générale, la parcelle après travaux disposera de 21 % de surface dédiée aux espaces verts contre 17 % actuellement. Le projet apportera une plus value de qualité paysagère. La hauteur du bâtiment le plus haut est estimé à 19.50m et n'excédera pas les 22 m réglementaires ni les 21m de hauteur absolue.

Les eaux pluviales et les eaux usées seront rejetées au réseau existant comme actuellement.

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION (1/20 000)



Légende:
● Situation du projet

VILLENEUVE D'ASCQ (59) - Ilôt Tremière (Requalification du site localisé 2 rue Tremière)

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS DERFA N°1434°D2

0 400 m

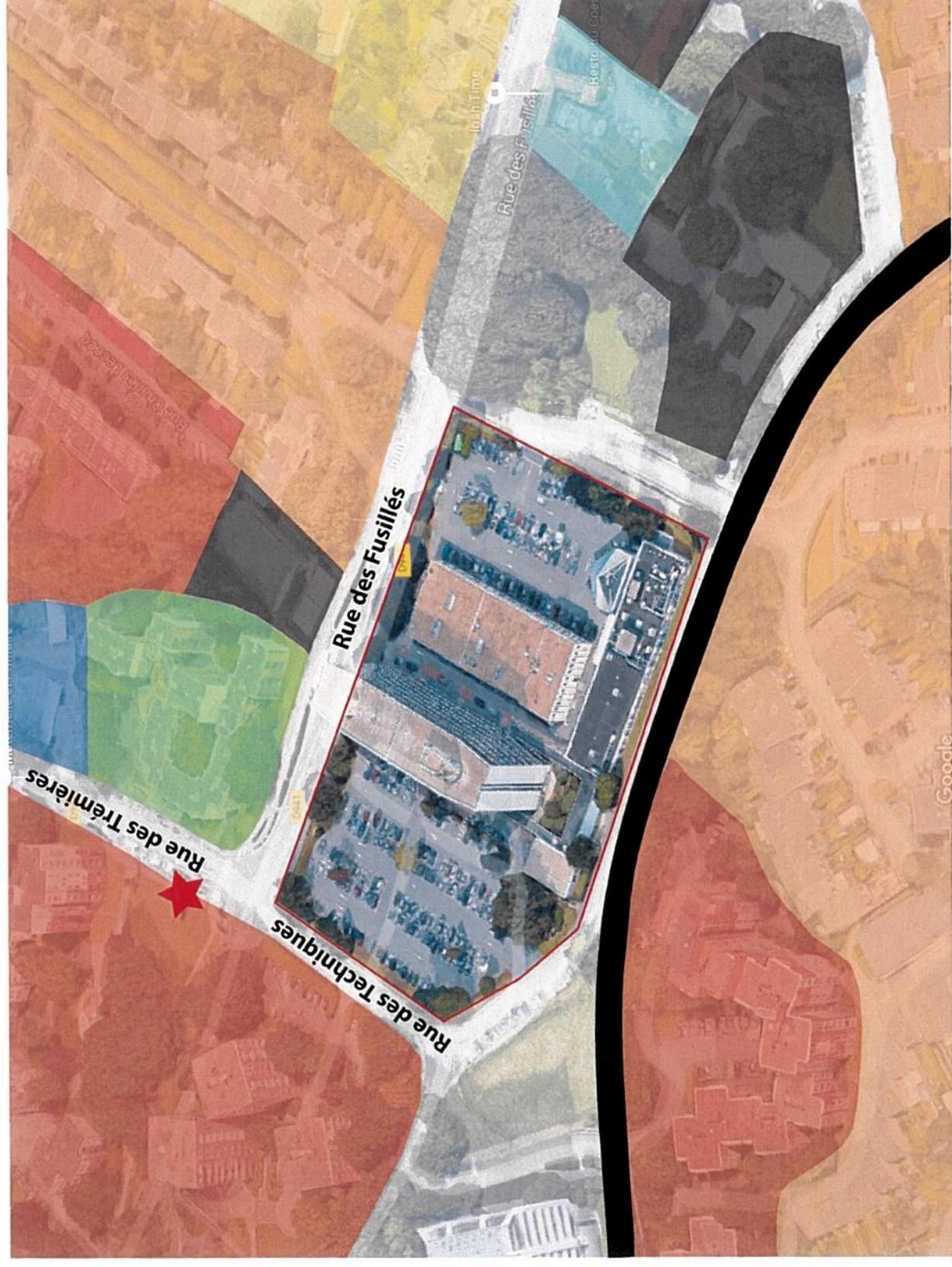
Source fond IGN, Géoportail

ANNEXE 3 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE ET LOCALISATION

Légende:

- Bâtiments à caractère industriel, commercial, agricole ou réservés aux voyageurs
- Bâtiments réservés à la pratique sportive ou tribune de terrain de sports
- Autres bâtiments
- Situation du projet

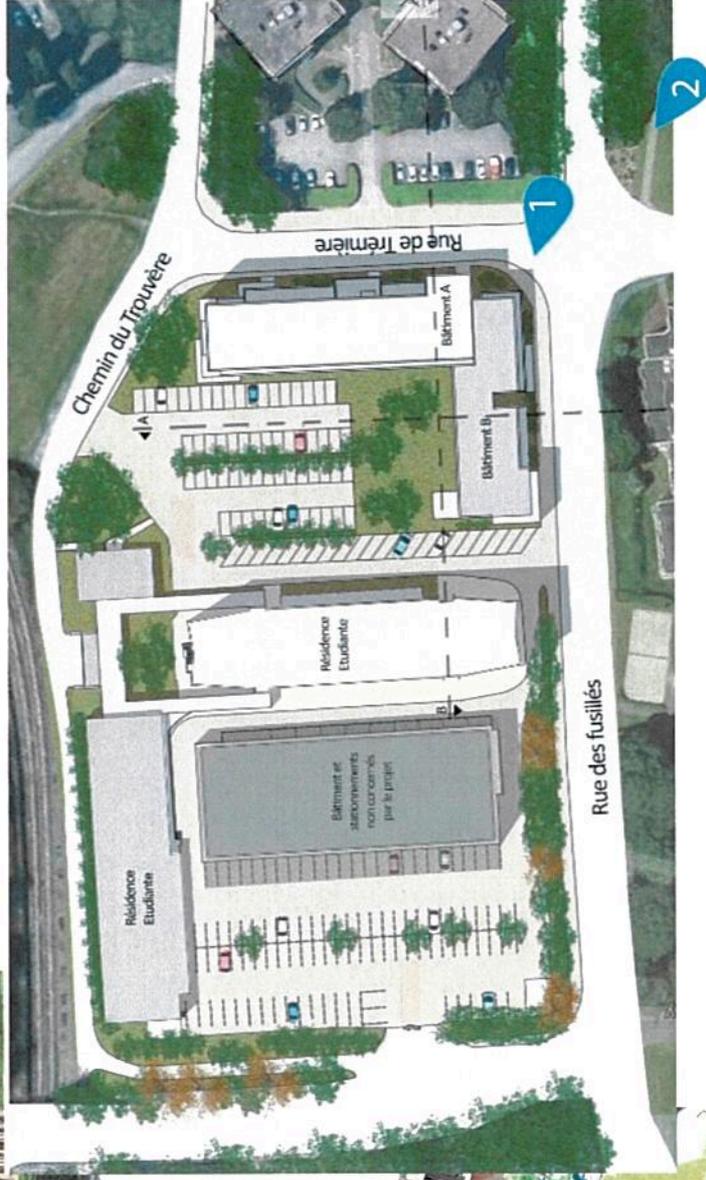
ANNEXE 5 : ABORDS DU PROJET



Légende:

- Logements collectifs
- Logements semi-collectifs
- Logements individuels
- Résidence universitaire
- Ecole
- Equipements
- Commerce
- Ligne 1 du métro
- Station V'lille
- Périmètre du projet

ANNEXE 6 : PROJET



VILLENEUVE/D'ASCQ (59) - Ilôt Tremière (Requalification du site localisé 2 rue Tremière)
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS CERFA N° 143402



Projet

Le site est actuellement constitué d'un réfectoire, d'un bâtiment central occupé et d'un parking aérien de 228 stationnements. A noter la présence d'un bâtiment (avec 35 places attenantes) non concerné par le projet (zone entourée en jaune ci-dessous). Le projet s'installe donc au sein d'un site quasi totalement imperméabilisé.

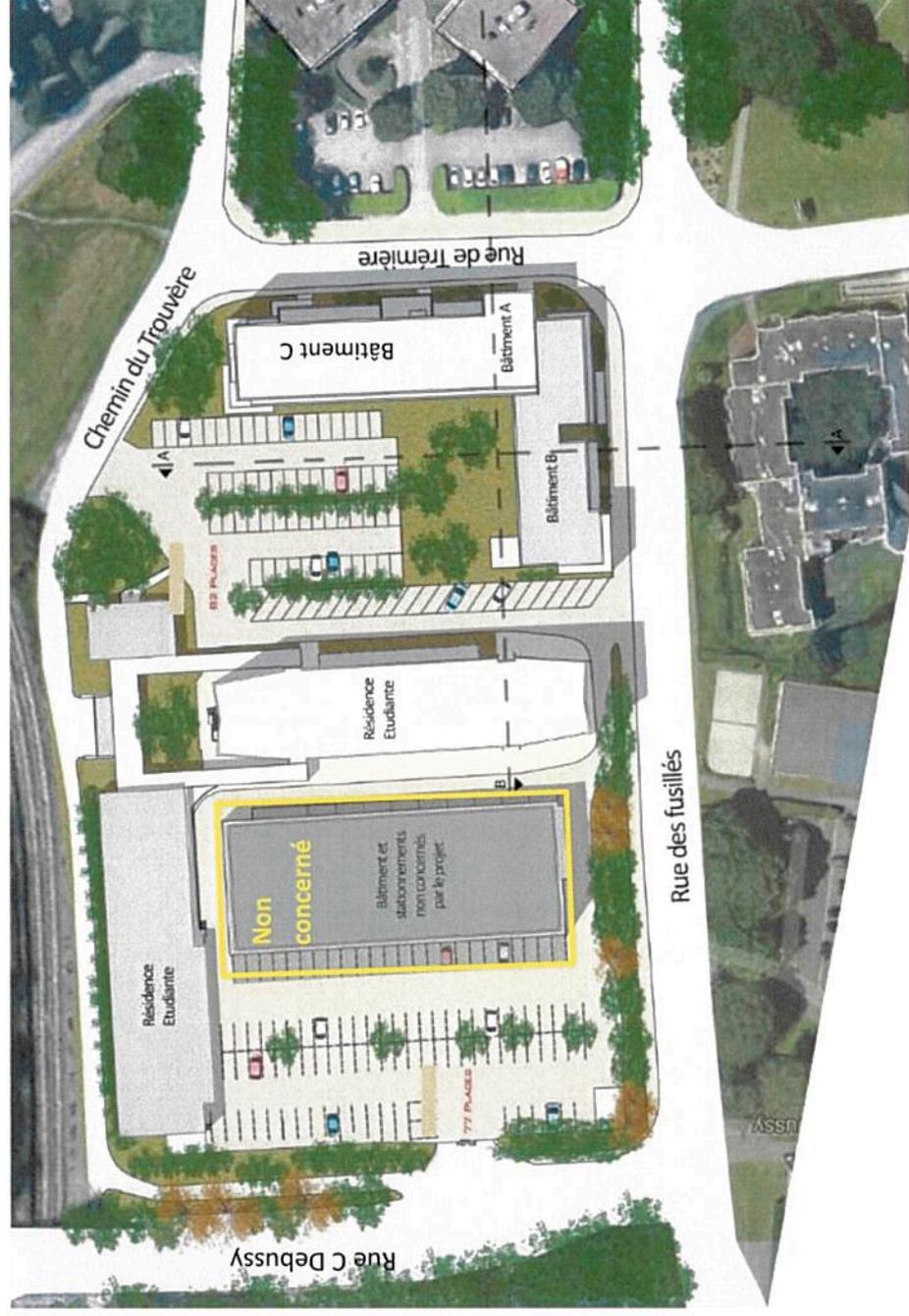
PLAN MASSE EXISTANT



sud
↑

Le projet consiste à la création d'un immeuble de 128 logements (R+6) constitué de « trois » bâtiments (A , B et C) et en la réhabilitation du réfectoire et du bâtiment central en résidence étudiante (298 chambres (264 dans le bâtiment central et 34 dans l'ancien réfectoire) , un accueil, une salle de sports, une cafeteria, une blanchisserie, un logement pour le régisseur). Dans le cadre du projet, il est prévu de créer 2 735 m2 environ d'espaces verts.

PLAN MASSE PROJETÉ



sud
↑

Stationnements voitures

Actuellement, le site dispose de 228 stationnements privés aériens.

Au final, le projet prévoit 276 stationnements privés (165 aériens et 111 souterrains) soit 48 places de plus qu'aujourd'hui.

	Parkings aériens	Parking souterrain	
Actuellement	→ 228	→ 0	228 stationnements aériens non ouverts au public
Projeté	→ 165 (dont 75 réservés à la résidence étudiante et 90 à la résidence neuve de logements)	→ 111 réservés à la résidence neuve de logements	276 stationnements aériens et souterrain non ouverts au public

Aucune place de stationnement à revêtement filtrant n'est prévu puisque l'idée et d'utiliser la surface imperméabilisée existante pour les parkings futurs.

Vélos

	Résidence de logements (rue Trémière/rue des fusillés)	Résidence étudiante (rue C Debussy/rue des fusillés)	
Actuellement	NON	NON	
Projeté	→ Des espaces de rangement vélos seront prévus en nombre suffisant selon les prescriptions de la mairie	→ Des espaces de rangement vélos seront prévus en nombre suffisant selon les prescriptions de la mairie	

Surface de plancher (SP)

	Résidence de logements (rue Trémière/rue des fusillés)	Résidence étudiante (rue C Debussy/rue des fusillés)	
Actuellement		<p>→ SP du bâtiment central et réfectoire = 8400m² SURFACE EXISTANTE</p>	5833 m ² SURFACE EXISTANTE
Projeté	<p>→ SP du bâtiment neuf 128 logements 7308 m² SURFACE CREEE</p>	<p>→ SP du bâtiment central et réfectoire = 8400m² SURFACE EXISTANTE</p>	15 708 m ² (existante + créée)